

Mon adresse jusqu' au 10 juin est : à Thémines par Gramat (Lot).
SOCIÉTÉ BOTANIQUE DE FRANCE

84, Rue de Grenelle, PARIS

Paris 16 mai 1849
ERNEST MALINVAUD, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

Monsieur et honoré confrère,

Je réponds rapidement à vos interrogations :

1° tout mémoire de vous (en français ou latin) sera
accepté par la Commission du Bulletin.

2° D'après le Règlement, l'insertion gratuite pour un article est limitée
à huit pages d'impression ; au-delà de ce maximum l'auteur contribue aux
frais d'impression du surplus à raison de 5^{fr} par chaque page supplémentaire.

3° Les frais de lecture des planches sont à la charge des auteurs, la
Société supporte les frais de tirage pour son Bulletin (700 exemplaires). Les
planches étaient tirées à Padoue, la dépense afférente au tirage pour le Bulletin
vous serait remboursée, l'envoi des planches serait à votre charge.

4° En admettant la présentation la plus prochaine possible de votre mémoire
il ne serait publié dans le Bulletin que vers octobre ou novembre, mais le tirage

il peut pourrait vous être livré fin août à la condition
de ne pas être mis en vente avant la publication du Bulletin
correspondant. Le tirage à part est aux frais de l'auteur
suivant le tarif convenu avec l'imprimeur (et souvent
reproduit au verso de la couverture des Bulletins).

Si vous désirez que votre mémoire soit communiqué à
la prochaine séance, veuillez l'adresser à M. Paul Marry
rue Cassier, 55, Paris, parceque je vais m'absenter de
Paris pour environ 15 semaines.

Si vous présentez votre travail à notre congrès de
fin août, il vous serait probablement accordé plus de huit pages
d'insertion gratuite.

Voilà présentement, cher Monsieur et honore
compère, les renseignements que je puis vous donner, en
vous priant d'agréer mes très cordiales salutations
E. Halimowicz